



FICHE D'INSCRIPTION

2025-2026

ENFANT	
Identité	Photo (*)
Nom :	
Prénom :	
Sexe :	
Naissance :	
A :	
Email :	
Tel :	

* A fournir si manquant.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
Assureur :
Num :

RESPONSABLE LEGAL

Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Numéro famille :	Numéro famille :
Profession :	Profession :
Catégorie socio-professionnelle :	Catégorie socio-professionnelle :
Situation familiale : Célibataire / Marié / Séparé / Divorcé / Veuf / Concubin / Union libre / Pacs (Précisez)	Situation familiale : Célibataire / Marié / Séparé / Divorcé / Veuf / Concubin / Union libre / Pacs (Précisez)
Date de naissance :	Date de naissance :
Pays de naissance :	Pays de naissance :
Ville de naissance (si pays de naissance = France) :	Ville de naissance (si pays de naissance = France) :
Type : Père / Mère / Autre (Précisez)	Type : Père / Mère / Autre (Précisez)
Adresse :	Adresse :
Email :	Email :
Tél. :	Tél. :
Portable :	Portable :
Tél. Pro. :	Tél. Pro. :

n = CAF =

PERSONNES A CONTACTER**Contacts existants****Nouveaux contacts**

-Contact		Contact	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Type : Père / Mère / Autre (Précisez)		Type : Père / Mère / Autre (Précisez)	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

Contact		Contact	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Type : Père / Mère / Autre (Précisez)		Type : Père / Mère / Autre (Précisez)	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Autorisations	Réponse
Partir seul : Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul, ou accompagné d'un mineur, la structure, une autorisation parentale dûment datée et signée est obligatoire (A joindre avec cette fiche).	OUI / NON
Prise de photo : Nous donnons notre consentement, sans limitation de durée à la diffusion de l'image de notre enfant, à titre gratuit, dans le cadre de reportages, d'articles portant sur les animations réalisées dans les différentes structures.	OUI / NON
Sport : Nous autorisons notre enfant à participer aux activités sportives mises en place au sein de la structure.	OUI / NON
Hospitalisation : Nous autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant	OUI / NON

Appareillage	Réponse
Lunettes : Votre enfant a-t-il besoin de porter des lunettes ?	OUI / NON
Appareil dentaire : Votre enfant a-t-il besoin de porter un appareil dentaire ?	OUI / NON
Appareil auditif : Votre enfant a-t-il besoin de porter un appareil auditif ?	OUI / NON

Handicap	Réponse
Handicapé : Votre enfant a-t-il une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?	OUI / NON

Données complémentaires	
Etiquette :	Standard / PAI / ASE
repas :	mc / mhc / pc / phc

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

Mode d'emploi :

Si vous désirez inscrire votre enfant à une des activités ci dessous, modifiez la semaine type et entourez la mention 'Ajouter'

Remarque : Les cases grisées correspondent à des jours où l'activité est fermée.

Etablissement : Equipement d'Accueil et de Loisirs

Activité	Semaine type							Action
	L	M	M	J	V	S	D	
ALSH Mercredi								--- Ajouter
ALSH Vacances								--- Ajouter

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Merci de fournir la photocopie des documents à jour suivants :

- Attestation assurance péri/extrascolaire (valide jusqu'au : 28/08/2026)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (valide jusqu'au : 28/08/2026)
- Attestation quotient familial (valide jusqu'au : 02/03/2026) / *avis imposition si non allocataire*
- vaccinations de l'enfant (valide jusqu'au : 28/08/2026)

ATTESTATION

Nous soussignés (*)	
responsables légaux de l'enfant (*)	

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure,
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels,
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés par ce formulaire.

Responsable 1 (*)		Responsable 2	
Fait à :		Fait à :	
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	

* A remplir obligatoirement

INSCRIPTION EAL FIGANIERES 2025/2026

FICHE COMPLEMENTAIRE

(À remettre avec le dossier d'inscription)

Je soussigné Mr Mme..... agissant qualité de responsable de
ou des l'enfant(s)

❖ ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EAL DE FIGANIERES

Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement de l'établissement d'accueil et de loisirs de Figanières et en accepte de ce fait les clauses.

❖ AUTORISATION DE SORTIES

Accepte qu'il(s) participe(nt) à toutes les sorties prévues par le planning d'activités du centre aéré de Figanières. Condition sans laquelle la présence de l'enfant durant les jours concernés ne pourra pas être possible.

❖ DROIT A L'IMAGE

Accepte N'accepte pas
qu'il(s) soit(ent) pris en photo au sein de l'EAL de Figanières. Ces photos ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale ou cybernétique libre. Leur diffusion se restreindra au quotidien local, aux travaux pédagogiques des enfants de l'EAL de Figanières ou à l'utilisation pour compte rendus d'activités ponctuelles sur la page Facebook du centre avec visages masqués si besoin.

L'EAL de Figanières s'engage à ce que les photographies ne portent pas atteinte à la dignité de l'enfant.

La présente acceptation de l'article relatif au droit à l'image est consentie à titre gratuit.

❖ CONSULTATION QUOTIENTS FAMILIAUX

Autorise l'EAL à accéder aux données à caractère personnel au sens de la loi n°78 du 06/01/78 uniquement via le site sécurisé « Mon compte partenaire » CDAP donnant accès au **Quotient Familial** uniquement, pour le calcul du tarif des prestations, dans le cas où ce dernier n'ait pas été fourni à l'inscription. **Dans la négative le tarif maximal/jour/enfant sera appliqué.**

❖ ENVOI par MAIL et SMS

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant autorise(nt) : MAIL SMS

L'envoi de SMS et/ou Mails par l'EAL pour toutes informations relatives aux activités de l'établissement et aux factures des prestations réservées.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant et la gestion du consentement qui peut être exercée par mail : ealfiganieres@live.fr

Fait le..... à.....Signature

<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON</h2>	<p>1 - ENFANT</p> <p>NOM : _____</p> <p>PRÉNOM : _____</p> <p>DATE DE NAISSANCE : _____</p> <p>GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	---

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicament** correspondant (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ :

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

 NON OCCASIONNELLEMENT OUI

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

 NON OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) :

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATION DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS

LISTE MATERIEL IMPERATIF EAL FIGANIERES

2025-2026

- Une casquette
- Un sac à dos confortable adapté à la taille de votre enfant
- Une petite bouteille d'eau ou une gourde par enfant
- Des chaussures fermées type « basket » (les nu-pieds et ballerines sont déconseillées par sécurité pour votre enfant)
- Un change complet pour l'enfant (**tous âges**) à laisser dans son casier le 1^{er} jour et à renouveler si nécessaire au cours du séjour.
- Pour les enfants de 6 à 11 ans, préparer un vélo type VTC/VTT et une trottinette ainsi qu'un casque et accessoirement des gants (protection supplémentaire), l'activité pouvant être programmée à chaque période de vacances.
- Une paire de chaussons pour les jours de pluie

Pour l'été :

- Un maillot de bain (pas de short de bain, interdit dans la plupart des piscines)
- Un drap de bain
- Crème solaire (commune à la fratrie)
- Claquettes pour les temps de baignade
- Brassards ou ceinture pour les non nageurs
- En rivière : vieilles baskets

Nous demandons, pour éviter la perte, la confusion du matériel, de bien vouloir marquer chaque élément cité dans cette liste au nom de votre enfant.

ANNEXE 1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE FIGANIÈRES**I. FONCTIONNEMENT**

Lieu : L'Établissement d'Accueil et de Loisirs de Figanières, situé Quartier Le Thronnet, ci-après nommé « EAL » est l'accueil collectif de mineurs principal de la Commune. Le pôle maternel « Leis Esquirou », situé à l'école maternelle, est un accueil ouvert ponctuellement suivant les effectifs d'inscription. *Le pôle primaire, situé à l'école René Cassin, est un accueil ouvert ponctuellement suivant les effectifs d'inscription.* Les 3 accueils sont gérés par le CCAS de Figanières, ci-après désigné « le gestionnaire ».

Public : l'EAL accueille en priorité les enfants de 3 à 11 ans résidant sur Figanières et les Communes signataires de la convention de partenariat. Les places restantes sont ouvertes aux enfants des autres Communes.

Le pôle maternel « Leis Esquirou » accueille seulement les enfants de 3 à 5 ans dans les mêmes conditions.

Le pôle primaire accueille seulement les enfants de 6 à 11 ans dans les mêmes conditions.

Période d'ouverture : L'EAL est ouvert de 7h30 à 18h00 durant les périodes de vacances scolaires (sauf Noël) et lors des mercredis en période scolaire.

Le pôle maternel « Leis Esquirou » peut quant à lui être ouvert suivant les besoins uniquement en période de vacances scolaires, sauf pour celles de Noël.

Le pôle primaire peut quant à lui être ouvert suivant les besoins uniquement en période de vacances scolaires, sauf pour celles de Noël.

Horaires d'accueil : de 7h30 à 9h00 le matin et à partir de 16h00 jusqu'à 18h00 le soir. Pour un dépôt ou une récupération en dehors des horaires prévus, les familles doivent voir au préalable avec la directrice pour confirmer la faisabilité vis-à-vis des impératifs liés au planning.

Conditions de dépôt/récupération : Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte d'entrée. Seules les personnes *majeures* autorisées sur la liste du dossier prévue à cet effet et munies d'une pièce d'identité seront autorisées à récupérer l'enfant. *Seuls les enfants de plus de 8 ans pourront être autorisés à partir seuls par leurs responsables légaux.*

II. INSCRIPTIONS

Modalités : Un dossier d'inscription individuel sera disponible dès le mois de Juillet pour l'année scolaire suivante et disponible toute l'année sur le site de la ville www.figanieres.com. Les inscriptions aux services ne seront effectuées qu'à réception du dossier annuel complet avec tous les justificatifs demandés.

Les familles devront obligatoirement créer un compte sur le portail famille de BL enfance et s'abonner au service via les codes fournis par les services communaux (cantine/ garderie / EAL) pour pouvoir accéder aux différentes informations et demandes de réservations.

Les réservations des différentes périodes (vacances ou mercredis) se feront uniquement via le portail famille lors du premier jour des inscriptions des périodes concernées. Pour les périodes de vacances et les mercredis les réservations sont ouvertes 1 mois avant le début de la période dans la limite des places disponibles, sauf pour les vacances d'été pour lesquelles les réservations débutent 2 mois avant.

Les réservations se font uniquement par semaines complètes pour les vacances scolaires, et à la journée pour les mercredis.

Pour les familles séparées dont seul un des parents réside à Figanières, le dossier devra être constitué au nom du parent Figaniérois et ce sont ses revenus qui seront pris en compte pour les réservations.

Effectifs :

- « EAL » : *capacité maximum : 43 places, réparties comme suit : les places sont limitées à 16 pour les enfants de moins de 6 ans, et à 27 pour les 6/11 ans*

- *en cas de fonctionnement du pôle maternel « Leis Esquirou » : 35 places pour les 3/5 ans et 43 places à l'EAL pour les 6/11 ans.*

- *en cas de fonctionnement du pôle primaire : 48 places pour les 6/11 ans et 42 places à l'EAL pour les 3/5 ans.*

Conditions : aucune réservation ne sera acceptée si un impayé est constaté sur le service en question.

En cas d'émission de titre sur la régularisation d'une facture (trésor public), un justificatif de recouvrement vous sera réclamé.

Inscriptions au centre de loisirs de la Commune de Montferrat : L'accès au centre de loisirs de la Commune de Montferrat n'est possible qu'en cas de refus pour manque de place à l'EAL de Figanières. Un listing des demandes nous sera directement transmis pour validation.

III. ANNULATIONS ET REMBOURSEMENT

Délais : Les modifications ou annulations doivent être faites au minimum 2 semaines avant la date concernée. En dehors de ces délais la période sera due.

Nombre maximum : seules trois annulations seront acceptées par année scolaire, au-delà la réservation sera facturée.

Absence pour maladie : un certificat médical devra être présenté sous 48h en mairie ou à la directrice du centre, faute de quoi les journées d'absence resteront dues.

IV. TARIFS

Les tarifs appliqués sont des « forfaits journées » comprenant la journée d'animation, le repas et le goûter.

Tarif standard :

- Journée périscolaire (mercredi) ou extrascolaire (vacances) : le tarif est de 1,2% du Quotient Familial CAF, avec un tarif minimum de 5€ et un tarif maximum de 27€. Pour les non allocataires le quotient est calculé comme suit :

$$QF = \frac{\text{ressources imposables annuelles} - \text{abattements sociaux}}{12} + \text{prestations familiales mensuelles}$$

Nombre de parts CAF

Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales :

Situation familiale	Nombre de parts (à additionner)
Le ou les parents	2
1 ^{er} enfant à charge	0.5
2 ^e enfant à charge	0.5
3 ^e enfant à charge	1
Par enfant supplémentaire	0.5
Par enfant bénéficiaire AES mensuelle ou dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 50%	1

Exemple : Famille de 2 enfants, ressources annuelles 12850€, PF 350€ (AF, CF, AAH et complément ALF)

$$\frac{(12850/12) + 350}{3} = 473.61€ \text{ arrondi à } 473 €$$

$$QF = \frac{473.61}{3}$$

- Journée mini séjour : le tarif est de 2% du QF, avec un tarif minimum de 15 € et un tarif maximum de 50€.

Les attestations de quotients familiaux devront être fournies :

- À l'inscription initiale (Août) : prise en compte pour la période de Septembre jusqu'à la fin des vacances d'hiver
- En février : prise en compte pour la période qui suit les vacances d'hiver jusqu'à la fin des vacances estivales.

Un appel au document sera fait par courriel, dans le cas où ce document ne serait pas fourni dans le temps imparti, les réservations validées pourront être suspendues.

En cas de changement majeur de QF, une réétude peut être faite en cours d'année (séparation, perte d'emploi...)

Dans le cas d'un refus de fournir les documents nécessaires au calcul du tarif, le tarif maximum sera appliqué.

Tarif PAI (Plan d'Accueil Individualisé) : Les familles d'un enfant bénéficiant d'un PAI alimentaire verront le tarif journée de ce dernier réduit de 3€.

Tarif famille d'accueil : Le tarif journée péri et extrascolaire des enfants placés en famille d'accueil est de 7€ par jour fixe et sans conditions de revenus. Il sera de 20€ pour les mini séjours.

**République Française****Département du Var****V. FACTURATION ET REGLEMENTS**

Facturation : elle se déroulera dès la fin de chaque période (tous les 2 mois pour les mercredis et après chaque période de vacances). Les délais de paiement seront notés sur la facture.

En cas d'impayé au-delà de la date limite de règlement, la somme sera titrée pour un recouvrement via la Trésorerie municipale.

Paiements : ils se font :

- en mairie par : chèques libellés à l'ordre de la « régie du centre aéré », espèces avec l'appoint, CESU papier (version dématérialisée non acceptée),
- par virements bancaires sur le compte de la régie ;
- via le portail famille via l'application PayFIP régies

VI. PARTICIPATION DES COMMUNES

Les Communes signataires des conventions de partenariat ainsi que la Commune de Figanières participent aux frais de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs de Figanières à hauteur de 6€/jour/enfant.

VII. RESTAURATION

Livraison :

- EAL: les repas sont livrés en liaison froide et sont réchauffés sur place sous protocole HACCP.
- Leis Esquiròu *et/ou Ecole élémentaire* : les repas sont remis en température à l'EAL puis transportés en conteneurs chauds et froids jusqu'au lieu de restauration selon les protocoles HACCP.

Régimes spéciaux : Les régimes sans viande sont respectés, une portion de poisson ou une portion végétarienne sera alors servie en remplacement de la portion de viande.

Pour les PAIs, les glacières doivent contenir des blocs réfrigérants et chaque plat doit être conditionné dans un bac fermé au nom de l'enfant.

Affichage : Les repas sont affichés à l'entrée de l'EAL pour chaque mercredi ou chaque période de vacances.

Nous rappelons que les accueils de la Commune fournissent le repas du midi et le goûter même lors d'un pique-nique (hors PAI). Il vous est donc demandé de ne pas rajouter d'en-cas afin de favoriser l'unité du groupe et l'appétit lors du repas du midi. Nous rappelons aussi que les enfants doivent arriver en ayant pris leurs petits déjeuners à la maison. Ce temps n'est pas à la charge de l'équipe d'animation.

VIII. DECISIONS PARTICULIERES

Le gestionnaire se réserve le droit :

- de fermer l'EAL pour des cas caractérisés de pandémie ou autres cas à risques mettant en jeu la santé et la sécurité des enfants,
- de refuser un enfant qui présenterait des risques de contagion (maladie/parasites non traités).
- d'annuler les réservations effectives sur une période suite à 3 retards constatés par l'équipe au moment des temps d'accueil du matin et du soir.

Les responsables de l'EAL ont pour objectif d'assurer aux enfants qui leurs sont confiés les meilleures conditions de séjour possibles : des animations, des distractions, mais aussi la sécurité et la qualité de vie.

Cela requiert l'efficacité et la disponibilité des animateurs, une organisation stricte au sein de l'EAL, mais également un comportement correct des enfants et le respect des règles de vie en communauté.

Dans le cas d'un manque de respect avéré des règles de conduite, des consignes, du matériel, les parents seront informés par courrier et convoqués par M. le Président du CCAS ou son Adjointe. Une *exclusion temporaire ou définitive* pourra être appliquée en cas de récidive. La décision se prendra lors d'une réunion entre le Président du CCAS, les parents de l'enfant concerné, et la Directrice de l'EAL.

IX. DEGRADATIONS

Toute dégradation volontaire ou involontaire d'un enfant n'ayant pas respecté les consignes entrainera le remboursement des dégâts et des frais, ou des frais de réparation.

X. RECOMMANDATIONS

L'EAL, le CCAS et son Président vous sensibilisent à l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance pour les enfants participants aux séjours, couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités périscolaire et extrascolaires auxquelles ils participent. L'assurance responsabilité civile est quant à elle obligatoire.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le



083-218300564-20250305-DEL003_2025CCAS-DE

République Française

Département du Var

Lors d'une journée d'activité, il est déconseillé de donner à l'enfant de l'argent personnels.

L'EAL décline toute responsabilité quant à la perte, la détérioration, le vol ou tout autre dommage causé aux vêtements et effets personnels.

Le dossier d'inscription comporte une page « matériel impératif ». Ce matériel est listé pour optimiser le confort et la sécurité de votre enfant lors de son séjour dans un des accueils collectifs de mineurs de la Commune. Dans le cas où une blessure, une atteinte physique ou physiologique interviendrait par l'absence d'un des éléments demandés dans cette liste (ex : insolation sans casquette, coup de chaud sans gourde, blessure au pied sans baskets ...), ni les directrices ni les animateurs-trices ne pourraient en être tenus pour responsables.

